



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E54337

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2006

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 18/04/2022
21 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG 2006 B 100 488400649

Siret : 488 400 649 00023

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4302489

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 147624151

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 147624151

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/06/2023

Raison sociale : ALPHA ENERGIE

265 CHE DU DERONTET
ZA DES 2 B
01360 BELIGNEUX

Téléphone : 04 78 06 55 28

Portable : 06 74 61 10 82

Site Internet : alphaenergie.eu

E-mail : comptabilite@alphaenergie.eu

Responsabilité légale :

AMALTHEE (523 753 457) / BOVE SACHA CO-GÉRANT / SIMPLEX BRUNO CO-GÉRANT

Fax : 04 78 06 58 29

Effectif moyen : 40

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2020
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	17/06/2020
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	22/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE
01204 VALSERHONNE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.